

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement



Numéro spécial

Dix ans des parcs
p. 2-3

À la carte

Le réseau des parcs
p. 4

L'outil « parc naturel marin » a dix ans



Suivi des oiseaux en baie de Douarnenez par l'équipe du Parc naturel marin d'Iroise.

Le premier parc naturel marin est né en Iroise en 2007. Aujourd'hui, ils sont neuf, et représentent 20 % de la surface des aires marines protégées françaises. Comment cet outil permet-il de concilier protection du milieu naturel et développement durable ?

Les trois piliers d'un parc naturel marin, fixés par le décret, sont le périmètre, les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion. Ce conseil définit la politique et l'action du parc.

Tous les acteurs concernés y sont représentés, mais aucun n'est majoritaire. « Des représentants de la pêche siègent au conseil de gestion de chaque parc, ajoute Gérard Romiti, président du Comité na-

tional des pêches maritimes et des élevages marins et membre du C.A de l'AFB. « Pour nous, cette implication est essentielle. » Pour le commissaire général Thierry Duchesne, adjoint au préfet maritime de Méditerranée : « Leur rôle est complémentaire de celui de l'État ». Les parcs n'ont pas de pouvoir réglementaire direct mais peuvent faire des propositions. Ils disposent aussi de la possibilité de rendre des avis conformes pour les projets ayant des effets notables sur le milieu marin. Ces avis doivent être suivis par les services instructeurs. Une modification du code de l'environnement survenue en janvier 2017, qui n'est pas liée à la création de l'AFB, peut limiter dans certains cas l'avis conforme des parcs. Le Ministère travaille à rétablir cette situation. Dans l'attente, c'est le C.A de l'AFB qui rend les quelques avis qui ne peuvent pas être délégués aux conseils de gestion. Au-delà de la gouvernance, l'objectif de connaissance des parcs est un enjeu stratégique dont dépend la gestion. « En mer, l'amélioration des

connaissances est nécessaire et particulièrement dans les outre-mer », estime Thierry Canteri, délégué à la mer de l'AFB. La sensibilisation est aussi au cœur de leur action. Elle passe par des programmes scolaires, des conférences, et par l'action quotidienne des agents. « Leur présence joue un rôle dissuasif sur les braconniers et favorise les bonnes pratiques », observe Gérard Romiti. On le sait moins, les parcs travaillent également à la valorisation du patrimoine culturel.

| Favoriser les bonnes pratiques |

« Ce sont des lieux d'innovation, ajoute Thierry Duchesne. Le parc du golfe du Lion devrait accueillir les premiers parcs éoliens en mer de Méditerranée, qui seront aussi les premiers parcs flottants. » Il conclut : « Cette catégorie d'AMP est celle qui permet le meilleur équilibre entre protection et activités humaines. »

Parc marin d'Iroise : le pionnier

Né en 2007, le parc naturel marin d'Iroise est le premier du nom. Quel bilan, après une décennie d'existence ?

« La démocratie participative, au sein du conseil de gestion, ça marche ! Pourtant, ça n'était pas gagné d'avance. » Le constat est de Nathalie Sarrabezolles, présidente du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise. « On aurait pu s'attendre à une opposition systématique entre environnementalistes et acteurs économiques, explique-t-elle. Au contraire, l'idée que la qualité du milieu marin est la base de tout, y compris des activités économiques, fait consensus. Le parc n'est pas considéré comme l'instance qui empêche les activités, mais comme celle qui les permet dans de bonnes conditions. »

Gagner la confiance des usagers

Ainsi, en juin dernier, le conseil de gestion a émis un avis favorable sur le ramassage des algues vertes par une société privée dans la zone de déferlement des vagues, mais sous réserve que l'impact sur les populations de tellines et de poissons plats soit étudié dans certaines zones sensibles. À Kerlaz, en baie de Douarnenez, des analyses génétiques sur les prélèvements d'eau effectués dans les ruisseaux par les agents du Parc ont permis d'établir la source des pollutions bactériologiques des plages. « Nous avons ensuite rencontré les éleveurs de bovins concernés, pour chercher des solutions », raconte la maire, Marie-Thérèse Hernandez. « Les décisions du parc sont toujours étayées par des expertises et des études rigoureuses. Il a ainsi su gagner la confiance des usagers », analyse Nathalie Sarrabezolles. Ce qui les a conduit à s'engager à ses côtés.

Ainsi, une charte Natura 2000 des bonnes pratiques pour les prestataires de découverte du milieu marin



Le champ d'algues de Molène, le plus grand d'Europe, fait l'objet de suivis réguliers par les agents du parc.

a été lancée en 2016 et signée, pour l'instant, par vingt structures. Depuis avril 2017, les professionnels de la pêche peuvent signer la charte dite « pêcheurs partenaires ». « Elle nous engage à embarquer des observateurs, à ramener les déchets, à augmenter le maillage des filets, à participer à des exercices de dépollution... », détaille Bruno Claquin, patron de pêche et membre du conseil de gestion du parc. « J'espère voir tous les confrères la signer », confie-t-il. La charte « zones portuaires propres », elle, est née en janvier 2016. Signataire, le port de Tréboul a réalisé des travaux d'amélioration de la filtration sur son aire de carénage, subventionnés à 50 % par le parc marin. « Nous avons prévu d'installer des pan-

neaux d'information et d'organiser une action pour sensibiliser les usagers au fonctionnement de ces équipements, explique Morgane Eveno, directrice du port. Le partenariat avec le parc nous a par ailleurs permis d'installer six mouillages innovants entre l'île Tristan et l'anse du Guet, pour réduire l'impact sur les herbiers. »

« Nos moyens ne sont pas illimités, rappelle Fabien Boileau, directeur délégué du parc. Pour mener de nouvelles expériences, il faut que d'autres acteurs prennent à leur compte nos projets lorsqu'ils arrivent à maturité. » C'est à cette condition que le parc naturel marin d'Iroise gardera le dynamisme qui caractérise sa première décennie d'existence.

3 questions à...



DR Sénat

Jérôme Bignon,

Sénateur, membre du conseil d'administration de l'AFB

Un outil adapté à la mer

Qu'est-ce qui a mené à la création des parcs naturels marins, il y a dix ans ?

En mer d'Iroise, il y avait un besoin fort de concilier de nombreux usages tout en protégeant la biodiversité. Or les outils réglementaires étaient mal adaptés à cet objectif, notamment les parcs nationaux, parce qu'ils comprennent un vaste « cœur » qui, en mer, s'apparente à une zone de « no take » (sans pêche ni extraction). Nous avons donc créé les parcs naturels marins pour organiser les activités de manière collégiale, dans un périmètre donné, afin d'en garantir le développement durable.

Simultanément est née l'Agence des aires marines protégées, désormais intégrée à l'Agence française de la biodiversité (AFB). C'est la « boîte à outils » indispensable au fonctionnement des espaces protégés en mer.

Le réseau de parcs naturels marins est quasi-achevé. Quelles sont les perspectives ?

Tous les parcs marins doivent se doter d'un plan de gestion et travailler à l'amélioration continue des connaissances. Les moyens humains et matériels font souvent défaut, il faudra donc trouver des solutions, ce

qui peut aussi passer par la mutualisation de certaines compétences.

Que peut apporter la création de l'AFB ?

Sa force est de favoriser les synergies. Cela prendra un peu de temps, car il n'est pas facile de mélanger les cultures. Mais c'est indispensable : il y a un lien fondamental entre la terre et la mer, l'eau douce et l'eau salée... Rappelons que 80 % de la pollution marine vient de la terre ! Par ailleurs, le changement climatique nécessite une approche transversale, et globale, de la protection de l'environnement.

Tous « foundis du lagon » !

Avec le parc naturel marin de la Martinique et celui des Glorieuses, celui de Mayotte est l'un des trois parcs naturels marins dans les outre-mer. Depuis 2010, il œuvre à rendre le développement de l'île compatible avec la sauvegarde de richesses marines essentielles à la population.

Mayotte est riche de son patrimoine naturel, et de sa jeunesse : « 60 % de la population a moins de vingt ans, constate Bichara Bouhari, présidente du conseil de gestion du Parc. Or la plupart connaissent peu la mer. L'éducation à l'environnement est donc l'une de nos priorités. » Depuis 2014, dans le cadre de l'appel à projets « les p'tits foundis du lagon », le parc finance des projets pédagogiques menés par les établissements scolaires de l'île. « Ils doivent être en lien avec nos orientations de gestion, précise Karani Andaza, chargée de mission au parc. En 2016, une cinquantaine ont été menés, impliquant 2 500 jeunes. » L'opération « Premières bulles au pays du corail », qui a lieu chaque année pendant une journée dans une commune différente, mobilise, elle, toute l'équipe du parc avec ses partenaires associatifs. « Cela permet aux 90 jeunes de 8 à 18 ans qui y participent de découvrir le patrimoine naturel marin de l'île, dans le cadre d'ateliers pédagogiques ou d'activités en mer, comme la plongée, reprend-elle. En arrivant, la majorité ignore ce qu'est le corail, et certains n'ont jamais mis la tête sous l'eau. » Lancé en juin 2015, Tsiôno (« J'ai vu », en shimaoré), connaît aussi un grand succès. « Cette opération de sciences participatives invite les usagers à faire part

de leurs observations. Elle contribue à les sensibiliser, et apporte des informations sur les espèces emblématiques et l'état de santé du lagon », détaille Cécile Perron, directrice du Parc naturel marin.

Pour connaître plus finement la pêche professionnelle et, à terme, ajuster les mesures de gestion, le parc a mis en place un système d'information halieutique, rassemblant les données sur l'activité et les captures. Il effectue aussi, depuis 2012, un suivi de la pêche à pied. « Celui-ci a révélé une baisse du nombre et de la taille des poulpes. Nous avons donc proposé à deux communes de mettre en place, avec les petits pêcheurs, des fermetures temporaires de cette pêche », explique Karani Andaza. Adjoint au maire de Bouéni, l'une des deux communes concernées, Mouhamadi Saindou raconte : « Le parc a organisé une visite à Madagascar avec des pêcheurs de Mayotte, sur un site où des fermetures de la pêche au poulpe avaient été menées. Ils ont constaté que c'était efficace et ont voulu le tester ici. Nous avons fermé cette pêche de septembre à décembre 2016. Lorsqu'elle a rouvert, les poulpes pesaient deux fois et demi plus lourd ! Nous prévoyons maintenant de fermer tout le platier pendant quelques mois. Ainsi, l'ensemble de l'écosystème pourra se régénérer. Mais il faudra organiser un dispositif efficace de surveillance. »

Parmi les autres missions du parc, on peut citer la mise en œuvre des plans nationaux d'action pour la préservation des tortues marines et du dugong, la participation aux suivis de la qualité de l'eau de mer... « Les résultats de ces derniers montrent combien le lagon souffre de la dégradation des écosystèmes terrestres, observe Bichara Bouhari. D'où l'importance de notre travail de sensibilisation, pour faire comprendre à la population et aux acteurs publics que cet écosystème marin est fragile, et que nous dépendons de lui. »



Jeu pédagogique sur les oiseaux marins, dans le cadre de la dernière opération « Premières bulles au pays du corail ».



Giada Cancemi

Maddy Cancemi a été nommée directrice déléguée du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate - Capicorsu à Agriate. Elle a pris ses fonctions le 8 octobre. Passionnée par le domaine marin et par ses interactions avec la société humaine, elle œuvre depuis plus de vingt ans à la préservation et au développement durable des espaces littoraux et marins protégés de la Corse. Elle a notamment été directrice de la réserve des Bouches de Bonifacio.

Le parc naturel marin du bassin d'Arcachon a son plan Le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a entériné, le 27 septembre, le plan de gestion qui constituera, pour quinze ans, la feuille de route du parc naturel marin du bassin d'Arcachon. Le 19 mai dernier, il avait fait l'objet d'un vote favorable, à l'unanimité, du conseil de gestion du parc.

50 aires marines éducatives ont été mises en place depuis la rentrée scolaire 2017, avec l'appui des parcs naturels marins. Le parc naturel marin estuaires picards et mer d'Opale est l'un des parcs les plus investis dans cette démarche écocitoyenne qui concerne les élèves de primaire dans l'Hexagone, en Corse et dans les outre-mer.

L'extraordinaire histoire de l'épave romaine de Port-Vendres I

sera présenté au public, le 4 novembre, à Port-Vendres, à l'occasion des premières Rencontres du film d'archéologie sous-marine. Ce documentaire permet de comprendre l'histoire du navire et les travaux préparatoires de renflouement menés par le parc naturel marin du golfe du Lion et ses partenaires. Pour voir des extraits : www.parc-marin-golfe-lion.fr/epave-port-vendres-1.html



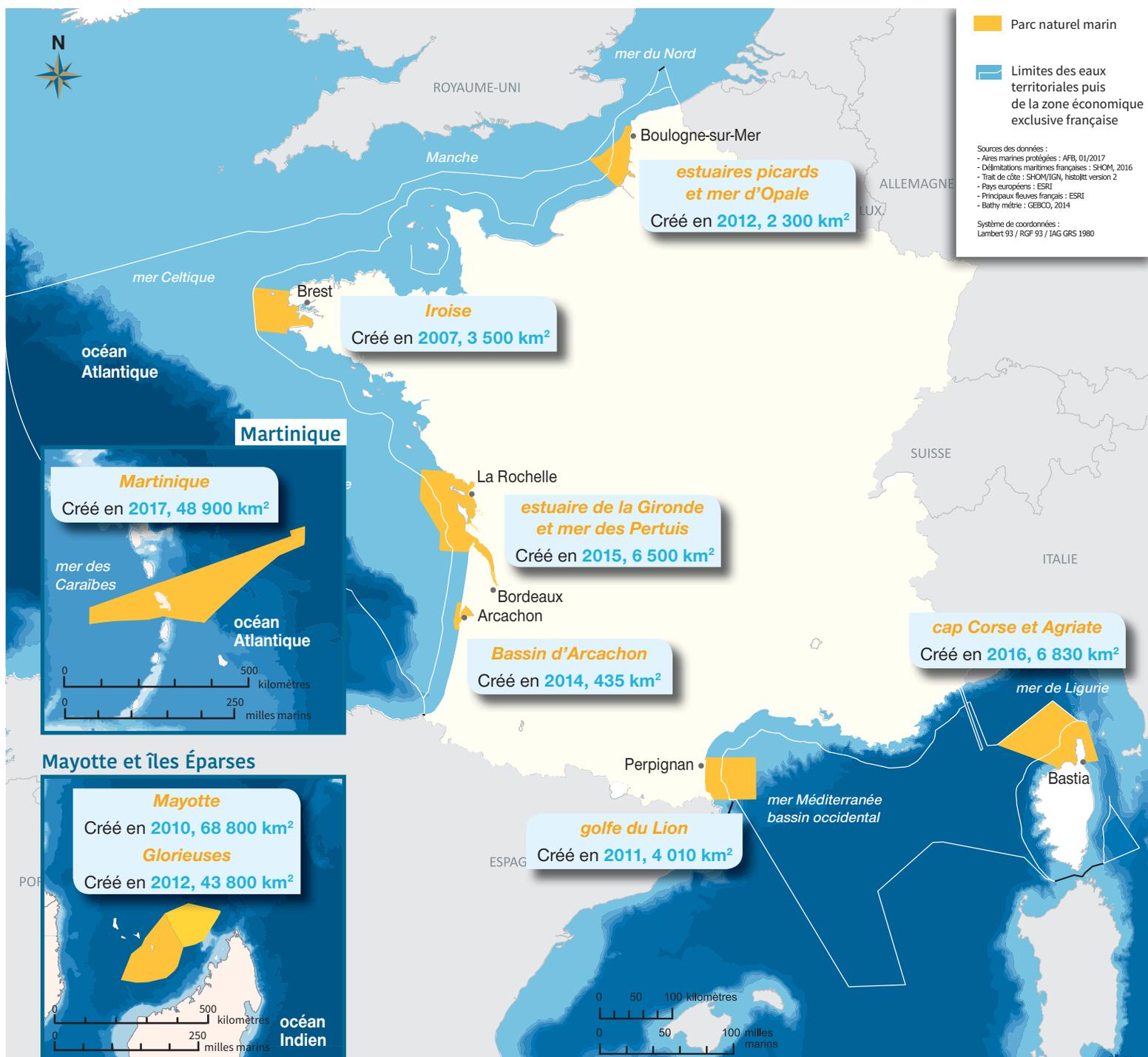
ATFB

Le réseau des parcs naturels marins

Un en Manche - mer du Nord, trois en Atlantique, deux en Méditerranée, deux dans l'océan Indien, un aux Antilles. Pourquoi là ? Parce qu'une « analyse stratégique régionale » avait identifié l'outil « parc » comme étant le mieux à même d'assurer, localement, la protection de la mer et le développement durable des usages. Avant qu'ils soient créés, un processus de concertation a été organisé entre tous les acteurs du milieu marin, débouchant sur la définition d'un périmètre, d'orientations de gestion et sur une

liste des instances représentées au sein du conseil de gestion : les parcs naturels marins ne voient le jour qu'avec l'assentiment des acteurs concernés. Les naissances s'étant étalées sur dix ans, les parcs naturels marins n'en sont pas au même stade de développement. Le plus jeune prépare la réunion de son premier conseil de gestion, les aînés se sont déjà dotés d'un « tableau de bord » rassemblant les indicateurs qui leur permettent de piloter leurs actions et, si nécessaire, d'ajuster le tir. Mais ils ont en com-

mun les objectifs d'améliorer la connaissance et la protection du milieu marin, et d'œuvrer au développement durable des activités maritimes. Avec les réserves marines, les parcs nationaux, les zones Natura 2000... ils s'inscrivent dans un réseau d'aires marines protégées qui couvre 22 % des eaux françaises. En permettant une montée en puissance de l'expertise technique et une mise en commun des moyens, l'Agence française pour la biodiversité devrait permettre d'accroître l'efficacité de ce réseau.



www.afbiodiversite.fr - www.aires-marines.fr

Directeur de la publication : Christophe Aubel – Rédactrice en chef : Agnès Poiret – Rédactrice et secrétaire de rédaction : Marie Lescoart – Ont participé à ce numéro : V. Gervois, C. Perron, F. Queau, A.S. Rasclé, I. Valderrama Camacho – Agence française pour la biodiversité : 16, quai de la Douane - CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2